

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-47 – Autorisation d’occupation du domaine public – Rue Malseigne.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’entreprise PR3T,

VU l’avis favorable des services territoriaux d’aménagement à PONTARLIER (STA),

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 12 rue Malseigne, en raison de travaux sur le réseau électrique (pose d’un coffret et fouille),

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 26 mai 2023 à 07 heures et pour une durée n’excédant pas un mois, l’entreprise PR3T est autorisée à stationner ses véhicules de chantier sur le trottoir devant le 12 rue Malseigne, pour réaliser des travaux sur le trottoir, au profit d’ENEDIS.

Article 2 : L’entreprise PR3T, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s’impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

En raison de la neutralisation du trottoir, des panneaux incitants les riverains à prendre le trottoir d’en face devront être apposés de part et d’autre de la route.

En cas d’empiètement sur la route, un alterna devra être mis en place.

A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame la cheffe du STA à Pontarlier,
- Monsieur POMEL Régis,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 26 mai 2023

Maîche, le 25 mai 2023

Le Maire,

Régis LIGIER

